



CANTON DE VAUD

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES ACOMPTES EN CAS DE TRANSFERT DU DOMICILE DANS UN AUTRE CANTON

Impôt cantonal et communal

Lorsqu'un contribuable quitte le canton de Vaud en cours d'année (avant le 31 décembre) pour s'installer dans un autre canton, le canton d'arrivée est seul compétent pour l'imposer et percevoir les impôts ordinaires sur le revenu et la fortune **pour toute l'année**. Dans ce cas, le canton de Vaud rembourse les acomptes de l'année courante déjà payés pour autant que le contribuable figure au rôle des contribuables du canton d'arrivée pour cette même année.

Concrètement, une fois que le contribuable a obtenu l'attestation de son assujettissement par l'autorité compétente du canton d'arrivée, il retourne le présent formulaire dûment complété, daté et signé à l'Office d'impôt du district (OID) qui lui a adressé ses derniers acomptes.

Numéro de contribuable vaudois

Madame /  
Monsieur : \_\_\_\_\_

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse actuelle : \_\_\_\_\_

NPA/Localité : \_\_\_\_\_

Je (nous) soussigné/e (s), précédemment domicilié/e (s) dans le canton de Vaud à l'adresse suivante (rue, lieu-dit, localité) :

.....  
déclare (déclarons) avoir quitté le canton de Vaud le .....  
pour la commune de ..... du canton de .....

Sur la base de l'attestation complétée par l'autorité fiscale compétente du canton d'arrivée (voir ci-dessous), je (nous) demande (demandons) le remboursement des acomptes payés dans le canton de Vaud, sur le compte suivant :

- Titulaire(s) du compte : \_\_\_\_\_
- N° compte bancaire ou postal : \_\_\_\_\_
- Désignation de la banque : \_\_\_\_\_  
(Nom, succursale, adresse, N° de compte postal)

Question complémentaire : Conservez-vous des biens immobiliers dans le canton de Vaud ou présentez-vous tout autre motif d'assujettissement limité à la suite de votre départ (vous poursuivez par exemple une activité indépendante dans le canton de Vaud) ?

Non  Oui  Si oui, veuillez en préciser le motif : .....

Observations éventuelles : .....

Lieu et date : ..... Signature(s) :

### Attestation de l'administration fiscale du canton d'arrivée

Assujettissement par notre autorité fiscale dès le : .....

Lieu et date : .....

Timbre et signature de l'Office responsable :

**Formulaire à retourner** à l'Office d'impôt du district qui vous a adressé vos derniers acomptes

## But du présent formulaire

Lorsque le contribuable transfère son domicile du canton de Vaud dans un autre canton en cours d'année, les impôts ordinaires sur le revenu et la fortune sont dus au canton du domicile au 31 décembre. Dans ce cas, le canton de Vaud rembourse au contribuable les acomptes qu'il a payés pour l'année courante. Toutefois le remboursement n'intervient que si les conditions suivantes sont remplies :

- Le contribuable doit prouver, au moyen du présent formulaire, qu'il est domicilié dans un autre canton et qu'il y est inscrit au rôle des contribuables.
- Il n'y a pas de compensation possible avec une créance fiscale cantonale, communale ou d'impôt fédéral direct.

Lorsque le contribuable conserve un immeuble ou présente tout autre motif d'assujettissement limité dans le canton de Vaud (il y poursuit par exemple une activité indépendante), il reste imposé dans le canton de Vaud sur les revenus et la fortune qui en découlent. L'impôt présumé y relatif sera déterminé par l'autorité fiscale vaudoise, puis déduit du montant des acomptes à rembourser.

Le remboursement du montant des acomptes ne peut pas être effectué directement à l'administration fiscale du nouveau canton, mais doit intervenir en faveur du contribuable lui-même.